



Humour noir dans établissement publique

Par ekip

bonjour, est-il légal d'utiliser un jeu de mot d'humour limite dans l'enceinte d'un lycée publique tel que :
"c'est bientôt terminer gros"
si c'est illégal pouvez-vous mentionner l'article le disant svp?
si la loi n'en dit rien, merci de me le préciser aussi svp.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le règlement intérieur de l'établissement détermine les comportements sanctionnables.
A vous de le relire.

Par ekip

il mentionne l'interdiction aux violences morales, psychologiques et aux moqueries.
Mais comment savoir si cela en fait parti lorsqu'on ne mentionne pas la personne et que l'on ne s'adresse pas à elle.
Ou alors ma question est : ce jeu de mot est-il considéré comme un propos raciste ?

Par yapasdequoi

La personne qui se sent offensée va faire un signalement à l'administration et c'est le conseil de discipline de l'établissement qui vous donnera la réponse.

Par janus2

Ou alors ma question est : ce jeu de mot est-il considéré comme un propos raciste ?

"c'est bientôt terminer gros"

Bonjour,
Où y a t-il ici un jeu de mot ?

Par yapasdequoi

Exact : Je ne vois moi non plus ni humour ni insulte dans ces mots. Mais on n'a certainement pas le même âge ni les mêmes références.

Par ESP

Bonjour
Par ces mots
""c'est bientôt terminer gros""
Estimez vous être dénigré par le mot "gros" ?

Par ekip

terminer gros est sous entendu par "termi négro"

mais je suis accusé de propos raciste dans l'enceinte d'un établissement public seulement je ne me sens pas en tort
puisque c'est de l'humour

Par yapasdequoi

Vous avez une drôle de définition de l'humour.

Ce type de jeu de mots est à proscrire puisque ce mot "négro" est bien une injure raciste.

L'humour c'est mieux quand c'est drôle....